



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Convention de gestion des points d'arrêts du réseau Mobigo sur le territoire de Dijon métropole**

La Région, s'étant vue transférer la compétence des transports interurbains au 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe et Dijon métropole agissant en tant qu'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire.

Les deux autorités organisatrices s'accordent pour que les projets facilitant l'intermodalité et l'interopérabilité des réseaux initiés dès 2002 entre le Conseil Départemental de Côte d'Or et le Grand Dijon soient poursuivis, et déployés concrètement dans l'intérêt des usagers des transports publics.

Elles expriment ainsi leur volonté commune de promotion de l'usage du transport public par une action de complémentarité et de simplification pour le client en matière d'information voyageur et d'accès aux réseaux Mobigo et Divia Mobilités.

C'est dans ce contexte que Dijon métropole et la Région souhaitent renouveler la convention de gestion des points d'arrêts du réseau Mobigo situé sur le territoire de Dijon métropole, convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention entre la Région Bourgogne Franche-Comté, autorisé organisatrice régissant le réseau Mobigo, et Dijon métropole, ayant pour objet :

- de définir des mesures concrètes permettant de faciliter l'échange entre les réseaux Mobigo et Divia Mobilités : aménagement de points d'arrêts, pôle de correspondance, information multimodale... ;

- de définir les modalités financières d'aménagement, d'équipement, de gestion et de maintenance des points d'arrêts Mobigo dans la métropole dijonnaise. La convention différenciera les arrêts communs au réseau Divia Mobilités et les arrêts dédiés au réseau Mobigo.

Cette convention sera signée pour 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les termes de la convention relative à l'intermodalité des réseaux Mobigo et Divia telle qu'annexée au présent rapport ;

- **d'autoriser** le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN

POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)